

Economie ...

On se dirige vers de très bonnes nouvelles ...

A fin octobre, nous constatons que les résultats restent dans une dynamique positive : le chiffre d'affaires est légèrement en deçà du budget, le REX, quant à lui, étant supérieur au budget. Le cash, pour sa part, se situe à un niveau qui n'a jamais été aussi bon.

Mais au fait ... pourquoi est-ce si intéressant à regarder de près ?

I2S, comme toutes les entités, contribue à l'atteinte des résultats du Groupe. L'impact est donc direct sur ... l'Intéressement.

De bonnes nouvelles se profilent (voir notre communication syndicale) ...

Enfin, s'il est encore trop tôt pour pouvoir estimer la Participation au sein de I2S, nos résultats, meilleurs que ceux de 2019, laissent entrevoir une issue ... positive !



Déménagement

Le 'sujet' Latitude est scruté de très près ...



Nous vous en parlons le mois dernier, vos élus du CSE Central ont souhaité une expertise afin de

disposer d'une analyse approfondie, des conséquences sur les conditions de travail et d'un diagnostic financier sur la mise en place du flex-office.

En complément, le projet de déménagement fera également l'objet d'une expertise au sein de chaque CSE impliqué.

Si nous suivons ces expertises de près, nous engageons chaque salarié concerné à répondre aux questionnaires afin de pouvoir disposer d'éléments probants.

Congés payés ...

Des recommandations inaudibles ?



Consultés avec les autres élus sur le projet de note de recommandations de prise de congés payés 2021-2022, vos représentants ont déclaré :

« Concernant la politique de congés payés 2022, le syndicat Traid-Union demande que le solde de congés restant à prendre à fin décembre soit porté de 6 à 10 jours. »

Refus de la Direction ...

Pourquoi ça coince ? ... Parce qu'il y en a un enjeu économique ... (ce n'est pas une surprise ...)

En effet, les jours non pris au 31 décembre doivent être provisionnés, ce qui diminue les résultats de l'entreprise.

Il existe une solution que nous allons proposer à la direction, et qui est déjà appliquée chez SHR : faire coïncider la période de prise de congés avec l'année calendaire :

plus de décalage ... plus de provision !



Dernière minute ...

... le télétravail exceptionnel est de retour ...



... au moins jusqu'au 14 janvier 2022 ...

(pour 2023 ...

on va attendre un peu ...)

Pour rappel, les jours de télétravail sont à déclarer dans l'outil PTA, ce qui déclenche automatiquement l'indemnité télétravail de 20 euros.

